



PLUi des Terres Puiseautines Orientations d'Aménagement et de Programmation

Atelier des élus sur les OAP sectorielles concernant les sites en extension urbaine
du 5 février 2019 – Compte rendu

Groupe de travail animé par Alain Gautron et Carlos Mauco.

Partie 1 : Rappel des éléments de cadrage

A propos des décomptes sur la consommation foncière à l'issue des OAP.

Le bureau d'études précise que, d'après les échanges avec les PPA, toutes les OAP sont à justifier dans le rapport de présentation du PLUi. Une attention particulière sera accordée au calcul des terrains situés en extension urbaine et à l'intérieur de la tache urbaine. Cela sera fait lorsque toutes les OAP seront terminées. D'après les premiers calculs, le décompte montre que les extensions du PLUi seraient en accord avec les prescriptions du SCoT.

Partie 2 : Commentaires à propos des premières réflexions d'orientation, aménagement et programmation présentées par le bureau d'études

Commune : Augerville la Rivière. Hameau de la gare

Aucun représentant de la commune n'assistant à la réunion, les premiers travaux de l'OAP n'ont pas été présentés.

Commune : Orville. La Porte Rouge

La proposition d'aménagement vise une création de 2 impasses en termes de connexion viaire, mais l'ensemble serait relié par des cheminements doux. Le but est d'économiser en voirie et d'apporter une dimension qualitative à l'opération. L'aménagement doit prendre en compte les caractéristiques du terrain, ses pentes, afin de bien calibrer la gestion des eaux pluviales. En même temps, il est souligné que la pente du terrain est un avantage en matière d'assainissement et des gestions des eaux pluviales.

Il a été demandé d'ajouter davantage de places de stationnement.

Commune : Briarres-sur-Essonne. Entrée de bourg ouest

Après avoir présenté les principes d'aménagement et de programmation, le maire de la commune exprime sa perplexité sur les propositions faites. Il ne retrouve pas les réflexions qui ont été conduites au sein du conseil municipal au moment de l'élaboration de son PLU ni des opportunités de projet pressentis sur ce site, notamment concernant un projet d'EHPAD de 50 lits. Le Département du Loiret a demandé récemment à la commune si elle s'était prononcée sur ce projet. Dans sa réponse, M le maire de Briarres-sur-Essonne a souligné que tout dépendrait des possibilités laissées à la commune dans le cadre du PLUi. Par ailleurs, des logements sociaux sont souhaités le long de la départementale.

Le bureau d'études, en allant sur le site, a souhaité porter un regard sur les potentialités du site en tenant compte de ses caractéristiques et de son insertion paysagère. Par ailleurs, aucune information concernant le projet d'EHPAD n'est parvenue à l'équipe. Ce projet constitue une nouvelle donnée à



prendre en compte. Par rapport à ce projet, ainsi qu'au projet de logements sociaux, il est important de mesurer l'impact de leur implantation en termes de cohabitation par rapport au terrain de sport, d'accessibilité et des liaisons à faire par rapport au centre-bourg. Cependant, M le Maire insiste sur les changements proposés par rapport aux options déjà étudiées depuis longtemps et les complications que cela peut générer au sein du conseil municipal. Il faudrait donc que l'on organise une rencontre avec les conseillers municipaux pour échanger sur les possibilités d'aménagement de ce site. Le bureau d'étude indique que cette rencontre serait à préciser avec la Communauté de communes, commanditaire de la mission.

Commune : Ondreville sur Essonne. Le bourg

Après avoir présenté les principes d'aménagement et de programmation, le maire de la commune affirme qu'il ne retrouve pas les réflexions qui ont été conduites au sein du conseil municipal et par rapport à l'OAP en vigueur. Le bureau d'études affirme avoir pris en compte l'OAP existante, ainsi que le nouveau cadre légal dans lequel cet outil doit être revu. En l'occurrence, la réflexion porte sur un ensemble bâti et non bâti qui doit être réinterrogé par rapport à la délimitation initiale. L'objectif de la réflexion est d'augmenter l'attractivité du bourg.

Il est demandé alors d'organiser une réunion pour expliquer les propositions faites dans le cadre de la mission aux conseillers municipaux. Comme pour le cas de Briarres sur Essonne, le bureau d'étude indique qu'une telle réunion serait à valider par la Communauté de communes.

Commune : La Neuville-sur-Essonne. Le Ponceau

La commune trouve intéressants les principes d'aménagement et de programmation. Il est confirmé que le maintien d'une frange non constructible est à prévoir dans l'urbanisation du site.

Commune : Aulnay la Rivière. Secteur le tour du bourg

La commune trouve intéressants les principes d'aménagement et de programmation. Il est confirmé que le site entre la rue d'Impierre et le Clos de Villeneuve n'est pas aisé à aménager. L'extension de la commune sera celle étudiée dans le cadre des OAP.

Commune : Boësses. Secteur les Fossées Est

La réflexion d'ensemble, comprenant le terrain en dent creuse voisin est globale et intéressante.

Commune : Echilleuses. Villiers

Les premières propositions de l'OAP ont été effectuées en partant de l'ensemble du terrain initialement ciblé. Compte tenu de sa taille et des enjeux d'aménagement, il est proposé d'appréhender son aménagement par phases. Cette idée semble, en principe, acceptable à la commune.



Commune : Puiseaux. Route de Malesherbes

M le Maire souligne que les aménagements des sites doivent prendre en compte les connexions viaires déjà prévues dans le lotissement construit entre les deux terrains. Le bureau d'étude affirme que les connexions prévues sont prises en compte, en intégrant d'autres afin de donner davantage de fluidité à la circulation viaire.

Il n'y a pas d'autres commentaires concernant les propositions faites dans l'OAP.

Commune : Puiseaux. Rue des Ormeaux 1

Il est soulevé la contrainte d'accessibilité de ce site. L'entrée et la sortie des voitures ne pourront se faire que par la rue des Ormeaux. Une sortie vers la rue du Poète Bézille n'est pas possible compte tenu de son caractère et de son aménagement actuel. En revanche une liaison douce est envisageable.

Commune : Puiseaux. Rue des Ormeaux 2

M le Maire est d'accord sur les principes d'aménagement présentés par le bureau d'études

Commune : Puiseaux. Rue des Ormeaux 3

M le Maire est d'accord sur les principes d'aménagement présentés par le bureau d'études

Communes de Bromeilles, Dimancheville, Desmont, Grangermont

Ces communes n'ont pas de zone AU dans le projet de zonage. En conséquence aucune Orientation d'Aménagement et de Programmation n'est prévue sur ces communes.



PLUi des Terres Puiseautines
Réunion de travail : Orientations d'aménagement et de
programmation - 5.02.2019
Feuille de présence

Nom - prénom	Qualité	Signature
GUESDON Anne	Doire	
PACHOT James	Adj Desmonts	
LOUVRE Jean Paul	Adj Boesses	
PETIT Genevieve	Maire Lathuiliere	
FERNANDES Jacques	Maire Briames	
GAINVILLE Gerard	Maire Damancelle	
RENOTCHENY Claude	Maire ORVILLE	
VERMOREL Gilles	Maire Dullieu	
THOMAS Jean Luc	Elu Brosville	
DESERVILLE Thierry	Maire BROUVES	
JOSE Louis	Elu Neuvy	
MANGEANT Jean Michel	Maire	
BICHARD Genevieve	Maire Desmont	

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU
PITHIVERAIS GÂTINAIS

3 BIS RUE DES DÉPORTÉS
BP 53 45340
BEAUNE-LA-ROLANDE

T 02 38 33 92 68

contact@pithiveraisgatinais.fr

www.pithiveraisgatinais.fr